



La Regrippière

DEL- 2023 - 013

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-trois, le lundi 6 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

OBJET :

**SORTIES
EDUCATIVES POUR
LES ECOLES
PRIMAIRES DE LA
COMMUNE POUR
2023**

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A,

POUVOIRS : M DUGUÉ V. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme FONTENEAU C a donné pouvoir à Mme BARON A

SECRETAIRE : Mme CLÉRO V.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée pour 2023, au titre des sorties éducatives :

➤ **25 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2023 à :

- l'article 6188 pour l'école publique pour **1 875 €**
- l'article 6574 pour l'école privée pour **1 850 €**

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **- 8 FEV. 2023**

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 8 FEV. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

